



## Traité Sanhédrin

### Les lois de Mara

*Après la traversée de la mer des Joncs (yam souf) les enfants d'Israël se trouvent dans un lieu nommé Mara ("Amertume" du fait de la source salée qui y coule). La Tora précise qu'ici l'Eternel leur donne des commandements sans préciser la nature. C'est la tradition orale qui nous éclaire sur ce point.*

Les Hébreux dans le désert, par Marc Chagall.

## תלמוד בבלי מסכת סנהדרין דף נו עמוד ב

עשר מצות נצטוו ישראל במרה, שבע שקיבלו עליהן בני נח, והוסיפו עליהן: דינין, ושבת, וכיבוד אב, ואם. דינין - דכתיב (שמות ט"ו) שם שם לו חק ומשפט, שבת וכיבוד אב ואם - דכתיב (דברים ה') כאשר צוך ה' אלהיך, ואמר רב יהודה: כאשר צוך - במרה.

### Talmud de Babylone traité Sanhédrin page 56 b

Dix commandements ont été donnés à Israël à Mara (nom d'un lieu) : les sept commandements reçus par les fils de Noé (l'humanité) et on ajouta : l'instauration des tribunaux, le respect du Chabat et le respect du père et de la mère. D'où apprenons-nous l'instauration de tribunaux ? Car il est écrit (Ex 15) : "Là Il donne décret et jugement". Chabat et respect du père et de la mère, car il est écrit (Dt 5) "comme l'Eternel ton Dieu te l'a ordonné". Et Rabbi Yéhouda précise "ordonné à Mara".

---

Traduction : Philippe Haddad